



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

Sont convoqués :

- Les délégués des clubs membres actifs
- Le président du Groupement des arbitres
- Le président du Tribunal arbitral
- La commission de vérification des comptes

Sont invités :

- Le comité du Groupement des arbitres
- Les arbitres actifs
- Les membres du Tribunal arbitral
- Les membres d'honneur
- Les membres du CA du CSRV

20 février 2023

Mesdames, Messieurs, chers membres,

Nous avons l'avantage de vous convoquer à notre 123^e Assemblée générale ordinaire qui se déroulera le :

Jeudi 9 mars 2023 à 19h30
au sein de l'EHL - Ecole Hôtelière de Lausanne (route de Berne 301, 1000 Lausanne 25)

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour ainsi que des documents complémentaires.

Nous rappelons **que les clubs membres actifs ont l'obligation de se faire représenter** sous peine de sanction prévue à l'article 14 des statuts. Il en va de même pour les clubs qui demandent leur adhésion qui doivent impérativement être présents pour être admis.

Dès votre arrivée, nous vous prions de vous annoncer directement et de signer la feuille de présence. Au terme de notre assemblée, nous aurons le plaisir de vous convier à notre traditionnel apéritif.

Avec nos salutations cordiales et sportives.

LIGUE ROMANDE DE FOOTBALL

Le Président :

D. Malgioglio

Le Vice-président :

D. Guillemin



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

123^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LRF

Date : Jeudi 9 mars 2023

Lieu : Ecole Hôtelière de Lausanne, route de Berne 301, 1000 Lausanne 25

Heure : 19h00 Ouverture des signatures (feuilles de présences)
 19h30 Début de la 123^{ème} assemblée générale ordinaire de la LRF

Présidence : Davide MAGLIOGLIO

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la 122^{ème} assemblée générale
4. Rapports
 - 4.1 de gestion par le Président central de la LRF
 - 4.2 du Groupement des arbitres par son Président
 - 4.3 du Tribunal arbitral par son Président
5. Finances
 - 5.1 Présentation des comptes de la saison 2022
 - 5.2 Rapport de la commission de vérification des comptes de la saison 2022
6. Adoption des rapports désignés sous chiffres 4 et 5
7. Remise des récompenses : championnat, coupe, prix fair-play
8. Admissions et démissions des clubs
9. Elections
 - 9.1 des clubs vérificateurs des comptes pour la saisons 2023
10. Organisation des compétitions pour la saison 2023 (Championnat et Coupe)
11. Nomination des membres d'honneurs et honoraires
12. Propositions individuelles des clubs
13. Divers



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR

3. Le procès-verbal est disponible sur le site www.lrf.ch
4. Les rapports seront publiés sur le site www.lrf.ch quelques jours avant l'assemblée
- 5.1 Le bilan et les comptes de PP seront publiés sur le site www.lrf.ch quelques jours avant l'assemblée
7. **Prix 2022**
 - Compétitions hommes :**
 - Champion A : EHL 1
 - Champion B : HEC Lausanne
 - Champion C : Phénix
 - Champion D : Bressepe Amicale
 - Coupe : UEFA
 - Fair-play : Derby Lausanne
 - Compétition femmes**
 - Champion : UEFA Women
8. Admission des clubs suivants :
 - WWW (féminin)

Démission des clubs suivants :

 - Manouilles
 - Banque Clerc
 - Liaudet Pial FC
 - Internacional Lausanne FC
9. Elections des clubs vérificateurs des comptes pour la saison 2023
 - Rapporteur : FC TL
 - Membre : Loz Santos
 - Suppléant : United New Team
11. Les clubs qui désirent annoncer des membres honoraires sont priés d'adresser leur demande par écrit au Comité central de la LRF d'ici au 01.03.2023.
12. Les clubs qui désirent soumettre des propositions individuelles sont priés de les faire parvenir par écrit au Comité central de la LRF d'ici au 01.03.2023. Il ne sera pas délibéré sur des propositions tardives et/ou non inscrites à l'ordre du jour.
13. Pour des questions d'organisation, les clubs sont invités à soumettre leur éventuelle intervention au Président au plus tard 30 minutes avant le début de l'assemblée